

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUILLET 2020

D.C.M. 2020-07 – 067

Convocation du 17/07/2020

Nombre de Conseillers en exercice... 23  
Nombre de Conseillers présents..... 20  
Nombre de suffrages exprimés ..... 23  
Votes **Pour** ..... 23  
Votes **Contre**..... 0  
**Abstention** ..... 0

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 11/08/2020

L'an deux mille-vingt, le mercredi vingt-deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Maire.

*Etaient présents* : HARRAULT Jérôme - Maire, DURAND Marie-Luce, MERCIER Bernard, MAISONNEUVE Christine, BERTHELOT Philippe, NEAU Maryvonne, BLAIN Alain - *Adjoints*, LAMY Françoise, ANDRAULT Yvonne, VAUSSOUÉ Bernard, FAGE Dina, HARREGUY Marie-Christine, BREC Philippe, BIEMON Pascal, ROINÉ Laurent, COMBET Laurence, MERLIN Sacha, LÉPY Vincent, RENARD Alain, LE SELLEC Valérie.

*Etaient absents et excusés* : CORNILLEAU Fabienne, PÉCOURT Danielle, KENEN Louis.

*Etait absent non excusé* : Néant.

*Secrétaire de séance* : ROINÉ Laurent.

Les Adjoints et Conseillers Municipaux dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme CORNILLEAU Fabienne a donné pouvoir à M. ROINÉ Laurent.

Mme PÉCOURT Danielle a donné pouvoir à Mme LE SELLEC Valérie.

M. KENEN Louis a donné pouvoir à RENARD Alain.

Acte 7.10.6 Finances locales – Divers / Autres

**Lotissement « Les Lisières »**  
**Fixation du prix de vente des parcelles**

M. le Maire rappelle que les marchés de travaux de viabilisation du lotissement « Les Lisières » ont été attribués par délibération n° 2020-06-045 du 3 juin 2020. Les travaux devraient débuter courant septembre 2020 pour une durée estimée à neuf mois.

Il convient dès à présent de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation qui nécessitera la mise en œuvre d'une action de marketing par l'intermédiaire de supports de communication.

La Commission « Urbanisme – Aménagement du territoire – Qualité de la vie » a pris connaissance du bilan financier estimatif de l'opération qui est assujettie à la TVA et a été invitée à proposer un prix de vente au mètre carré de terrain, hors les lots qui seront vendus aux bailleurs sociaux pour lesquels les prix ont déjà été fixés.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le prix de vente des lots.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers de cette opération, et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu la proposition de la Commission « Urbanisme – Aménagement du territoire – Qualité de la vie »,

- fixe à 55,83 € (cinquante-cinq euros quatre-vingt-trois centimes) hors taxe du mètre carré, soit 67.00 € TTC, le prix de vente des parcelles de l'opération de lotissement « Les Lisières », hors les lots qui seront cédés aux bailleurs sociaux.

- autorise le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures

Mairie d'ALLONNES, le 11 août 2020

Le Maire,  
Jérôme HARRAULT

